

**09** Question de Chanelle Bonaventure à Pierre-Yves Dermagne (VPM Économie et Travail) sur "Le tabou de la ménopause dans le cadre du travail" (55037034C)

**09** Vraag van Chanelle Bonaventure aan Pierre-Yves Dermagne (VEM Economie en Werk) over "Het menopauzetaboe op de werkvloer" (55037034C)

**09.01** **Chanelle Bonaventure** (PS): Madame la présidente, monsieur le ministre, une étude menée conjointement par l'université de Gand et le prestataire de service RH Securex auprès de 2 048 travailleuses belges indique que parmi les 29,2 % d'entre elles qui sont en ménopause, 87,6 % sont ou ont été confrontées aux symptômes de celle-ci. Surtout, 55,3 % de celles qui présentent actuellement des symptômes disent en être incommodées dans le cadre de leur travail.

En outre, cette phase de la vie des femmes semble toujours représenter un tabou. C'est visiblement le cas dans le contexte du monde du travail puisque près d'un quart de ces travailleuses (23,4 %) affirment que le sujet n'est pas abordable sur leur lieu de travail. Or, comme le rappelle Securex, "si la ménopause est mieux abordée sur le lieu de travail et prise en compte dans l'organisation du travail, l'impact sur le bien-être peut être encore plus limité, ceci dans l'intérêt tant de la travailleuse que de l'employeur".

De petites adaptations peuvent déjà changer fondamentalement les choses, étant entendu qu'il s'agit d'être vigilant afin que l'attention portée à ce problème ne se transforme pas en un motif de discrimination dans l'exercice du travail, voire en un risque de discrimination à l'embauche.

Monsieur le ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude? Quelle analyse faites-vous des résultats de celle-ci? Quels sont les outils déjà en place qui permettraient de répondre à cet enjeu? Quelles autres mesures préconisez-vous afin d'améliorer la situation et surtout de briser ce tabou qui perdure en particulier dans le monde du travail?

**09.02** **Pierre-Yves Dermagne**, ministre: Merci, madame Bonaventure, pour cette question sur un sujet effectivement important, et qui reste malheureusement tabou. L'étude conjointe de Securex et de l'université de Gand sur l'impact de la ménopause rejoint pour l'essentiel d'autres études et prises de position récentes sur le sujet, que ce soit au niveau européen ou international. Ces études montrent que la question de la ménopause reste un sujet tabou au sein des entreprises. Je pense que c'est dommageable car cela peut, on le sait, avoir un impact sur la carrière professionnelle de ces travailleuses.

Bien entendu, des dispositions générales existent d'ores et déjà et permettent à la travailleuse de saisir le conseiller en prévention, de manière spontanée si elle estime avoir besoin d'adaptations particulières en raison d'un problème de santé ayant un impact sur le

**09.01** **Chanelle Bonaventure** (PS): Uit een studie van de Universiteit Gent en Securex bij 2.048 werknemers blijkt dat van de 29,2 % werknemers in de menopauze 87,6 % klachten ervaart of ervaren heeft. 55,3 % van hen verklaart hinder te ondervinden op het werk. Bovendien stelt 23,4 % dat dat onderwerp onbespreekbaar is op de werkplek.

Securex wijst er echter op dat als er beter rekening gehouden wordt met de menopauze, de impact op het welzijn beperkter kan zijn, wat zowel in het belang van de werknemer als in dat van de werkgever is. Kleine aanpassingen kunnen een groot verschil maken en het risico op discriminatie bij de uitvoering van het werk of bij de aanwerving verkleinen.

Hebt u kennisgenomen van dat onderzoek? Wat is uw analyse ervan? Met welke tools kan het probleem ondervangen worden? Voor welke andere maatregelen pleit u om het taboe te doorbreken?

**09.02** **Minister Pierre-Yves Dermagne**: In essentie ligt deze studie in de lijn van andere recente internationale studies waaruit blijkt dat de menopauze een taboe-onderwerp blijft in de bedrijven. Dat kan een impact hebben op de loopbaan van de werknemers.

Dankzij algemene maatregelen kan een werknemer al een beroep doen op de preventieadviseur, indien ze vindt dat er wegens een

travail. La travailleuse est par ailleurs protégée contre toute forme de discrimination de genre, mais il faut le reconnaître, comme recommandé par les différentes études, il est utile de sensibiliser les responsables à tous les niveaux sur cette question en particulier. Un tel sujet de société pourra faire l'objet de discussions lors de la prochaine conférence pour l'emploi qui portera sur la thématique du genre sur le marché du travail. C'est un des points d'attention qui pourra faire l'objet de discussions et, je l'espère, de propositions concrètes dans le cadre de la prochaine conférence annuelle pour l'emploi.

**09.03** **Chanelle Bonaventure** (PS): Merci, monsieur le ministre, pour vos éléments de réponse et les nombreuses précisions. Pour en avoir attesté moi-même dans ma vie professionnelle précédente, je me rends bien compte que ce n'est vraiment pas évident. Souvent les femmes qui vivent la situation se sentent esseulées et en difficulté sur leur lieu de travail. Je vous remercie donc pour les différents engagements pris, notamment concernant la prochaine conférence sur l'emploi qui, j'en suis sûre, sera très suivie par les personnes concernées.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

gezondheidsprobleem aanpassingen moeten gebeuren. De werkneemster wordt beschermd tegen elke vorm van genderdiscriminatie, maar het is nuttig om de verantwoordelijken voor dat probleem te sensibiliseren. Dit onderwerp kan besproken worden tijdens de volgende werkgelegenheidsconferentie, die over genderissues op de arbeidsmarkt zal handelen.

**09.03** **Chanelle Bonaventure** (PS): Vrouwen voelen zich vaak in de steek gelaten en ondervinden moeilijkheden op hun werk. Ik dank u voor uw engagement ter zake.